



Marguerite Jeanne Japy,
épouse **Steinheil**, dite **Meg**,
née le 16 avril 1869 à
Beaucourt et morte le
18 juillet 1954 à Hove dans le
Sussex au Royaume-Uni, est
une célèbre salonnière et demi-
mondaine française.
Le Président Félix Faure est mort
dans ses bras, le 16 février 1899
à l'Élysée.



Au nom de quels droits de l'Homme et du citoyen, la France du président républicain Félix Faure a-t-elle colonisé Madagascar ? En tout cas l'Histoire a retenu -et elle retiendra- qu'il aura été plus célèbre par sa mort que par sa vie. En effet, Félix Faure fut président né à Paris le 30^e janvier 1841, et découvert mort d'un AVC dans les bras de sa maîtresse, Marguerite Steinheil le 16^e février 1899 à l'Élysée. Bel exemple de libertinage au sommet de l'État bien français...

14 juillet 1789, en France, une partie du peuple de Paris se révolte. Ce soulèvement populaire a été dû à des raisons économiques et politiques. Ces Parisiens vont s'attaquer à la Bastille Saint-Antoine

, anciennement

fort et Bastide

(châtelet à deux tours)

Saint-Anthoine lez Paris.

Construite de 1370 à 1382, sous Charles V et Charles VI, pour défendre Paris contre les Anglais, cette ancienne forteresse mesurait 24m de hauteur, 3m d'épaisseur, 34m de largeur et 66m de longueur. Elle sera complètement détruite. Ne reste plus, de nos jours, qu'une colonne sur la Place de la Bastille à Paris, qui est devenue

le point de départ, de passage ou d'arrivée de nombreuses manifestations sociales, politiques ou syndicales.



Océan Indien : les îles Glorieuses officiellement classées...
ré - créé le 16.06.2021 à 02h47 - La rédaction, Jacques VIMISPA, Tweet. Le journal officiel français du 10 juin dernier a publié le décret qui officialise le classement des... des îles Glorieuses comme étant une réserve naturelle française, actée par un décret publié

Nations Unies

Assemblée générale

Date générale: 18 février 2021
Langue: Français
Original: anglais

Suivant: sixième session

Liste préliminaire des questions à inscrire à l'ordre du jour provisoire de la soixante-seizième session ordinaire de l'Assemblée générale

Note du Secrétaire général

- Le présent document a été établi conformément à la recommandation du Comité spécial pour la rationalisation des procédures et de l'organisation de l'Assemblée générale qui figure au paragraphe 17 a) de l'annexe II de la résolution 2837 (XXVI) de l'Assemblée, en date du 17 décembre 1971.
- Les documents suivants, classés à l'ordre du jour de la soixante-seizième session de l'Assemblée générale, paraîtront aux dates ci-après :

Liste préliminaire annuelle (A/76/100)	15 juin 2021
Ordre du jour provisoire (A/76/150P)	16 juillet 2021
Liste supplémentaire (A/76/200)	28 août 2021
Mémoire présenté par le Secrétaire général au Bureau (A/BB/076/1)	14 septembre 2021

3. La soixante-seizième session s'ouvrira au Siège de l'Organisation des Nations Unies le mardi 14 septembre 2021, à 10 heures.

B. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

(-)

35. Conflit prolongé dans la région du Groupe CELEAS et leurs incidences sur la paix et la sécurité internationales et sur le développement.
36. Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud.
37. La situation au Moyen-Orient (résolution 7524).
38. Question de Palestine (résolutions 7520 et 7522).
39. La situation en Afghanistan (résolution 7590).
40. La situation dans les territoires occupés de l'Ancien-Haïti.
41. Question de l'île comorenne de Mayote.

(-)

63. Application de la Déclaration sur l'accès de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (résolutions 7508, 7507, 7506, 7510, 7511, 7512, 7513, 7514, 7515, 7516, 7517, 7518, 7519, 7520, 7521 et 7522).
64. Question des îles malgaches Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India (décision 7524).
65. Succès du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé et les territoires occupés (résolution 7523).
66. Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions connexes (résolutions 428 (V), 7510 et 7514).
67. Consolidation et préservation de la paix (résolution 7520).
68. La situation dans les territoires occupés (résolution 7521).

7 Le NSDAP, parti unique

« Le Parti national-socialiste des travailleurs allemands' constitue le seul parti politique d'Allemagne. Quiconque entreprend de maintenir la structure d'un autre parti politique ou de former un autre parti politique sera puni d'une peine pouvant aller jusqu'à trois ans de travaux forcés ou de six mois à trois ans de prison. »

Loi du 14 juillet 1933.